



VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
SUR LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN-D'HERES 38400 –
20 PLACE ALFRED DE VIGNY
IMMEUBLE DENOMME « LE STRAUSS CHOPIN »

UN APPARTEMENT TYPE T/4 DE 83,82 M² AU 6^{ème} ETAGE,
BALCON ET BALCON FERME
AVEC EMPLACEMENT DE PARKING ET CAVE EN SOUS-SOL
(cadastré section BO 203 à 205, 208 et 211, lots de copropriété 14, 34 et 569)

MISE A PRIX : 75 000 €

ADJUDICATION FIXEE LE MARDI 22 JUIN 2021 A 14 HEURES
à l'audience du Juge de l'Exécution des Saisies Immobilières
du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE au Palais de Justice,
Place Firmin Gautier – 38000 GRENOBLE

Visite prévue sur place le lundi 14 juin 2021 de 14 heures à 15 heures par le ministère de la
SELARL LEGALACT, Huissiers de Justice à GRENOBLE

DESIGNATION

Sur la Commune de SAINT-MARTIN D'HERES 38400 – 20 Place Alfred de Vigny, dans un ensemble immobilier dénommé LE STRAUSS CHOPIN, cadastré BO 203 à 205, 208 et 211, lots de copropriété 14, 34 et 569.

(Suite à l'expropriation de la parcelle BO 211 publiée le 15 novembre 2011 volume 2011 P n° 9238, l'assise de copropriété est BO 203 à 205 et BO 208).

LOT 14 : dans le bâtiment A, une cave au sous-sol, et les 40/100 510èmes de la copropriété,
LOT 34 : dans le bâtiment A, un appartement au 6^{ème} étage, et les 330/100 510èmes de la copropriété,
LOT 569 : un emplacement de parking, et les 60/100 510èmes de la copropriété.

CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

Le cahier des conditions de vente contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par la SELARL EYDOUX-MODELSKI – BASTILLE AVOCATS, Avocat, et déposé au Greffe du Juge de l'Exécution Immobilière près le Tribunal Judiciaire de GRENOBLE le 15 janvier 2021.

FRAIS - ENCHERES

Les frais préalables seront payables, comme les frais postérieurs par l'adjudicataire EN SUS du prix.

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'un avocat inscrit au Barreau de GRENOBLE qui ne pourra être porteur que d'un seul mandat. Les enchères sont pures et simples et chaque enchère doit couvrir l'enchère qui la précède.

CONSIGNATION POUR ENCHERIR : 7 500 €

Soit 10 % du montant de la mise à prix par chèque de banque émis à l'ordre de la CARPA, ou remise d'une caution bancaire irrévocable.

Pour extrait : Pascale MODELSKI, Avocat
www.bastille-avocats.fr

Pour tous renseignements s'adresser à la SELARL EYDOUX-MODELSKI – BASTILLE AVOCATS, Avocats susnommés Tél 04.76.46.27.43 – www.bastille-avocats.fr, et pour prendre communication du cahier des conditions de vente au Greffe du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE, où il est déposé, tous les jours, de 14H à 16H, sauf le MARDI.